

Reconnaître l'immigration comme un projet de société inclusive

Sommaire du Mémoire

Dans le cadre de la consultation
gouvernementale sur la planification
de l'immigration au Québec pour la
période 2024-2027

Présenté par :



TCRI

Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes

Sommaire du mémoire présenté par la TCRI

À titre de regroupement de cent cinquante-deux (152) organismes communautaires du réseau de l'immigration et de l'intégration du Québec, la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** s'inscrit dans le mouvement de l'action communautaire autonome en déployant son expertise comme agent de transformation et de développement social. Par leurs pratiques diversifiées et une approche interculturelle, les organismes de la TCRI œuvrent pour un Québec inclusif et riche de sa diversité.

Le présent mémoire comporte deux sections phares. D'une part, un bref retour sur le vécu des dernières années permet de mettre la table. Ce dernier permet également de mettre en lumière les impacts de la vision réductrice et utilitariste de l'immigration qui oriente les politiques actuelles en matière d'immigration. Ensuite une analyse des paradigmes dominants en termes d'intégration, notamment en ce qui concerne la langue française, et l'importance de considérer leurs impacts différenciés sur les personnes immigrantes y est présenté.

D'autre part, une analyse des orientations prévues pour la planification 2024-2027 est accompagnée des recommandations émises par la TCRI afin de favoriser une vision inclusive de l'immigration qui tient compte de la pluralité des expériences et de la diversité des personnes immigrantes. En effet, la TCRI soutient que l'immigration est avant tout un projet de vie pour les personnes immigrantes qui doit se faire en respectant les droits humains et la dignité des personnes.

Récapitulatif des recommandations de la TCRI par thématique

Recommandations : Intégration d'une analyse intersectionnelle

1. Sortir de l'instrumentalisation des acquis des luttes féministes et sociales (conditions de travail ; qualité de l'emploi) pour faire avancer les droits humains en proposant des conditions d'immigration et d'intégration équitables aux personnes immigrantes, quel que soit leur origine ou leur genre.
2. Appliquer une analyse intersectionnelle différenciée selon les sexes des réalités pour orienter et proposer les actions en immigration et intégration.

Recommandations : La langue française et l'immigration au Québec

3. Supprimer le délai de 6 mois pour avoir accès aux services gouvernementaux dans des langues autres que le français pour les personnes immigrantes.
4. Réduire le délai d'attente entre l'inscription aux cours de français à temps plein et à temps partiel en bonifiant l'offre de cours de français. Assurer l'ouverture de plus d'horaires de cours et des différences fréquences afin de s'adapter aux réalités des personnes immigrantes.
5. Assurer une offre de services en francisation en région, en milieu urbain et rural afin de permettre aux personnes immigrantes d'avoir un accès équitable aux cours de français partout au Québec.

6. Développer des stratégies visant la promotion du français en milieu de travail pour les personnes immigrantes. Travailler en alliance avec les employeurs afin d'offrir des cours de français dans le lieu de travail ou faciliter l'accès des travailleurs étrangers aux cours de français.
7. Reconnaître les pratiques innovatrices mises en place dans le terrain par les organismes communautaires et d'autres acteurs et les adapter afin de bonifier l'offre de services en francisation en prenant en considération les besoins spécifiques des différentes populations (âge avancé, difficultés d'apprentissage, interculturalité, vécus traumatiques, etc.). Offrir des activités complémentaires aux cours de français tels qu'activités ludiques, activités d'immersion, activités pendant le délai d'attente pour l'accès aux cours, etc.
8. Permettre aux demandeurs d'asile de participer aux cours de français à temps plein en ayant accès aux allocations de participation et autres aides financières.
9. Développer des épreuves de français adaptés au contexte québécois pour le processus de sélection des personnes immigrantes. Permettre que la réussite des cours de français gouvernementaux soit considérée comme une preuve de la connaissance du français.
10. Supprimer la nouvelle exigence de connaissance de français pour les conjoints dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour les deux volets du programme.
11. Moduler l'exigence de connaissance de français pour les travailleurs étrangers dans le cadre du PEQ selon le niveau de spécialisation des employés (classification nationale des professions).

Recommandations : Travailleurs étrangers temporaires

12. Agir auprès des employeurs afin de prévenir les abus en matière de droits des travailleurs et imposer des mesures punitives aux employeurs récalcitrants.
13. Octroyer plus facilement des permis de travail ouverts pour travailleurs vulnérables pour les titulaires de permis fermés victimes d'abus leur permettant ainsi de faire respecter leurs droits vis-à-vis un employeur abusif.
14. Favoriser l'octroi de la résidence permanente pour les titulaires de permis de travail qui sont à l'emploi au Québec, et ce, de manière croissante.
15. Que les travailleurs étrangers temporaires sélectionnés, déjà sur le territoire, ne devraient pas être comptabilisés dans les cibles d'admission annuelles lorsqu'ils accèdent à la résidence permanente, tout comme pour les étudiants diplômés au Québec dans le cadre du PEQ.

Recommandations : Intégration en emploi inclusive

16. Uniformiser les programmes de reconnaissance des acquis et des compétences, peu importe le domaine et la région.
17. Offrir la reconnaissance des acquis et des compétences, peu importe le statut migratoire.
18. Offrir la reconnaissance des compétences au niveau universitaire, à la même hauteur que les formations professionnelles et collégiales.
19. Faciliter davantage l'accès aux ordres professionnels et aux professions réglementées.
20. Offrir des services en employabilité adaptés à tous les statuts d'immigration qui sont en droit de travailler au Québec.

21. Reconnaître la contribution et le potentiel des personnes immigrantes qui ne sont pas dans la catégorie de l'immigration économique.

Recommandations : Régionalisation de l'immigration

22. Octroyer l'accès aux services de régionalisation pour toutes les personnes immigrantes, peu importe le statut.
23. Reconnaître l'expertise des organismes en régionalisation comme acteurs pivots notamment à travers le financement à la mission.
24. Soutenir l'intégration familiale et reconnaître les besoins spécifiques des conjoint-es et des enfants de la personne requérante principale, notamment pour les travailleurs étrangers provenant du PTET et du PMI.

Recommandations : Capacité d'accueil

25. Mener davantage d'initiatives auprès de la société d'accueil pour faciliter l'intégration de manière bilatérale.
26. Investir dans le développement d'infrastructures adéquates dans l'ensemble des régions (logement, transport, services, etc.).
27. Reconnaître l'immigration comme un projet de société inclusive.

Recommandations : Immigration humanitaire

28. Rehausser les cibles d'accueil des réfugiés réinstallés et que le gouvernement du Québec réaffirme son engagement humanitaire par l'admission de 22 % de l'immigration humanitaire canadienne comme le prescrit l'Accord Canada-Québec sur l'immigration. (Art. I (8))
29. Augmenter significativement et clarifier le nombre de réfugiés acceptés au Québec chaque année avec des objectifs clairs pour les programmes de parrainage collectif des personnes réfugiées et RPCE.
30. À titre de mesure exceptionnelle, rehausser le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger afin de compenser le faible nombre d'arrivées pendant la pandémie de COVID-19.
31. Établir une norme de traitement de 12 mois pour toutes les demandes d'immigration, y compris les réfugiés parrainés et le programme du délai d'un an.
32. Créer une voie d'accès au traitement urgent pour assurer la protection des réfugiés particulièrement vulnérables.
33. Abolir le système de tirage au sort en faveur d'un processus de sélection inclusif qui place au centre l'accueil et le bien-être des réfugiés
34. Augmenter les cibles d'accueil des personnes réfugiées reconnues sur place et des membres de leur famille en fonction des CSQ émis annuellement.
35. Que les demandeurs d'asile reconnus sur place au Québec ne devraient pas être comptabilisés dans les cibles d'admission annuelles lorsqu'ils accèdent à la résidence permanente, tout comme pour les étudiants diplômés au Québec dans le cadre du PEQ.

Mémoire

Dans le cadre de la consultation gouvernementale
sur la planification de l'immigration au Québec
pour la période 2024-2027

Reconnaître l'immigration comme un projet de société inclusive

Présenté par:



TCRI

Table de concertation
des organismes au service
des personnes réfugiées
et immigrantes

—
Août 2023

Table des matières

Qui sommes-nous ?	3
Analyse de la vision et des paradigmes dominant la planification de l'immigration présentée pour la consultation publique	5
Des préoccupations qui se sont concrétisées.....	5
Nécessité d'une analyse intersectionnelle des réalités pour orienter et proposer les actions en immigration	6
Contextualisation.....	6
Absence d'une analyse comparative entre les sexes plus (ADS+)	7
Recommandations.....	8
Importance de la langue française au Québec et barrières dans l'accès aux services	9
De nouvelles barrières pour l'accès aux services gouvernementaux.....	9
Recommandation	10
Faciliter l'apprentissage du français pour toutes les personnes immigrantes.....	10
Recommandations.....	11
Des processus de sélection adaptés à la réalité linguistique du Québec et au contexte des personnes immigrantes	12
Recommandations.....	12
Analyse des orientations concernant l'immigration économique.....	12
Travailleurs étrangers temporaires : des préoccupations grandissantes	12
Agir auprès des employeurs abusifs	13
Permis ouverts pour tous	13
Faciliter l'accès à la résidence permanente.....	14
Recommandations.....	14
Une intégration en emploi inclusive	14
Agir sur la discrimination systémique dans les milieux de travail et lors des embauches	14
Reconnaissance des compétences plus accessibles et pour tous	15
Recommandations.....	17
Services en employabilité adaptés et accessibles pour tous les statuts d'immigration	17
Recommandations.....	18
Régionalisation de l'immigration : sortir d'une vision réductrice pour une vision concertée des acteurs.....	18
Services de régionalisation.....	19
Recommandations.....	20

Capacité d'accueil régionale	20
Recommandations.....	21
Analyse de l'orientation 11 concernant l'immigration humanitaire.....	21
La reconduction du gel des cibles d'accueil de personnes réfugiées, un recul par rapport à l'engagement et à la renommée humanitaire du Québec.....	21
Le gel des cibles d'accueil des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE), des effets délétères prévisibles pour les personnes réfugiées et les organismes communautaires	22
Recommandation	23
Garantir le développement du programme de parrainage collectif.....	23
Augmenter et clarifier le nombre de réfugiés acceptés.....	23
Compenser le faible nombre d'arrivées pendant la pandémie de COVID-19	24
Recommandations.....	24
Normes de traitement des demandes.....	24
Traitement prioritaire de réunification familiale et personnes en besoin de protection	24
Recommandations.....	25
Système de sélection des personnes réfugiées parrainées	25
Recommandations.....	25
Le gel des cibles d'accueil des réfugiés reconnus sur place et des personnes à charge à l'étranger : des effets dévastateurs sur l'intégration et la réunification familiale.....	25
Recommandations.....	26
Récapitulatif des recommandations de la TCRI par thématique	27
Recommandations : Intégration d'une analyse intersectionnelle	27
Recommandations : La langue française et l'immigration au Québec	27
Recommandations : Travailleurs étrangers temporaires	27
Recommandations : Intégration en emploi inclusive	28
Recommandations : Régionalisation de l'immigration	28
Recommandations : Capacité d'accueil.....	28
Recommandations : Immigration humanitaire.....	28
Liste des références.....	29
Annexe 1 – Liste des membres de la TCRI.....	31
Annexe 2 – Articles de presse.....	35

Qui sommes-nous ?

Créée en 1979, la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** regroupe cent cinquante-deux (152) organismes communautaires qui interviennent auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut à travers le Québec. La liste des organismes peut être consultée à la fin du présent document (Annexe 1). Un bon nombre de ces organismes sont mandatés par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour offrir des services d'accueil et d'intégration aux nouveaux arrivants dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI).

Le Québec dispose d'une vaste offre de services aux nouveaux arrivants qui facilite l'intégration des personnes réfugiées et immigrantes qui souhaitent s'installer au Québec. La TCRI salue le déploiement depuis 2020 du dispositif d'Accompagnement Québec qui assure une large offre de service d'accueil et d'accompagnement pour la majorité des nouveaux arrivants. Notons aussi que l'élargissement des critères d'admissibilité à ces services en 2020 à toutes les catégories d'immigrants (à l'exception des demandeurs d'asile) a été une excellente décision et permet maintenant d'intervenir de manière beaucoup plus large et efficace.

Nous déplorons cependant que le document de consultation ne mentionne aucunement que cette offre de service est principalement portée par une centaine d'organismes communautaires spécialisés présents dans toutes les régions du Québec. Rappelons qu'en 2022-2023, plus de 100 000 personnes réfugiées et immigrantes ont bénéficié d'au moins un service de la part de ces organismes. Il faut également mentionner qu'avec cette hausse marquée de la clientèle dans les organismes et le gel des budgets pour 2023 -2024 les ressources commencent à manquer.

À titre de regroupement des organismes communautaires du réseau de l'immigration et de l'intégration du Québec, la TCRI s'inscrit dans le mouvement de l'action communautaire autonome en déployant son expertise comme agent de transformation et de développement social. Par leurs pratiques diversifiées et une approche interculturelle, les organismes de la TCRI œuvrent pour un Québec inclusif et riche de sa diversité.

La mission de notre regroupement est vouée à la défense collective des droits et à la protection des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut.

La TCRI accomplit sa mission :

- En offrant un lieu d'échange, de concertation, d'information et de formation à ses organismes membres autour de divers enjeux : jeunes, femmes immigrées et racisées, accueil et intégration, protection des réfugiés, régionalisation, employabilité, parrainage, jumelage interculturel.
- En coopérant avec d'autres réseaux et secteurs d'activités communautaires, parapublics, publics et privés pour renforcer la défense des droits des personnes réfugiées et immigrantes et améliorer les services aux nouveaux arrivants.
- En faisant avancer l'analyse critique des politiques et l'échange d'informations relatives aux personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec, au Canada et sur le plan international.
- En développant la recherche-action communautaire pour alimenter la réflexion sur les pratiques et l'intervention des organismes communautaires et de leurs partenaires.

- En défendant les droits des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut dans ses relations avec les médias et les gouvernements.
- En sensibilisant et en mobilisant la population pour une meilleure connaissance des réalités des personnes immigrantes et en recherche de refuge au Québec et au Canada

Analyse de la vision et des paradigmes dominant la planification de l'immigration présentée pour la consultation publique

Préalablement à l'analyse des orientations et des projections soumises à la consultation publique, nous jugeons essentiel d'amorcer par une révision générale de la vision soutenue par le Gouvernement du Québec en matière d'immigration et d'intégration.

D'une part, un bref retour sur le vécu des dernières années permettra de mettre la table. Ce dernier permettra également de mettre en lumière les impacts de la vision réductrice et utilitariste de l'immigration qui oriente les politiques actuelles en matière d'immigration. À noter que la TCRI reconnaît la diversité et l'intersection des identités des personnes immigrantes. Ensuite, une analyse des paradigmes dominants sur le plan de l'intégration, notamment en ce qui concerne la langue française, et l'importance de considérer leurs impacts différenciés sur les personnes immigrantes sera présentée. De plus, les différents types de statuts migratoires (les personnes réfugiées ainsi que les personnes à statut précaire comme les travailleurs et travailleuses étrangers temporaires, les étudiantes et étudiants étrangers et les personnes demandeuses d'asile) sont inclus dans la notion de personnes immigrantes.

D'autre part, une analyse des orientations prévues pour la planification 2024-2027 sera accompagnée des recommandations émises par la TCRI afin de favoriser une vision inclusive de l'immigration qui tient compte de la pluralité des expériences et de la diversité des personnes immigrantes. En effet, la TCRI soutient que l'immigration est avant tout un projet de vie pour les personnes immigrantes qui doit se faire en respectant les droits humains et la dignité des personnes.

Des préoccupations qui se sont concrétisées

Lors de la dernière consultation publique, en 2019, la TCRI avait énoncé une série de préoccupations en ce qui concerne la vision simpliste, utilisatrice et incohérente de l'immigration et de l'intégration présentée par le gouvernement à l'époque. Force est de constater que les expériences recensées dans les dernières années ont démontré que ces inquiétudes se sont concrétisées.

Lors de la précédente consultation publique, nous avons souligné le fait que l'immigration était réduite à la perspective économique et que cette analyse ne tenait pas en compte l'apport des personnes issues des autres catégories d'immigration au développement social, culturel et économique du Québec. En effet, les personnes immigrantes issues des catégories des regroupements familiaux et de l'immigration humanitaire contribuent également à « l'économie canadienne en créant des emplois et en payant des impôts qui finissent par surpasser les prestations et les services d'aide reçus » (UNHCR, 2019).

Les dernières années ont permis de démontrer l'apport indiscutable de tous les nouveaux arrivants et les nouvelles arrivantes, et ce quel que soit la catégorie d'immigration, ainsi que la nécessité d'octroyer la résidence permanente à ces personnes. Lors de la pandémie, les personnes demandeuses d'asile, notamment, ont démontré une contribution significative en matière d'effort collectif dans la riposte face à la COVID-19. En effet, le gouvernement du Québec a, par ailleurs, reconnu le caractère essentiel de la contribution de ces personnes qu'il a nommé ses anges gardiens.

Toutefois, malgré les arguments présentés en 2019 ainsi que les expériences des dernières années, le présent projet de planification de l'immigration par le gouvernement du Québec maintient ce paradigme économique simpliste qui est générateur de discrimination envers certaines catégories de personnes. En effet, alors que la portion de l'immigration économique, notamment à travers le

programme des travailleurs qualifiés, représente 63.9% des cibles gouvernementales pour 2024 et 69.9% des cibles de 2027 selon le premier scénario proposé, on observe un gel des cibles pour les catégories humanitaires et regroupements familiaux. Les impacts et les risques associés à la poursuite de ce paradigme économique seront explorés plus en détail dans la section portant sur l'analyse plus spécifique des orientations.

Nécessité d'une analyse intersectionnelle des réalités pour orienter et proposer les actions en immigration

Contextualisation

Le cahier de consultation fait peu de place aux réalités des personnes immigrantes, des réalités pourtant suffisamment documentées (Chicha, 2009 ; Eid, 2012a ; Eid, 2012b). L'invisibilisation et l'homogénéisation des vécus migratoires représentent une vision simpliste de l'immigration. La TCRI travaille à accueillir dignement les personnes immigrantes au Québec depuis plus de quatre décennies, et pour cela, nous sommes en droit et en devoir de remettre en question les notions réductrices de société québécoise et de culture québécoise qui émanent du document. Afin de rompre avec cette marginalisation de certaines catégories d'immigrant.e.s et de personnes racisées au Québec, la TCRI réitère l'importance de l'approche intersectionnelle qui permet de mettre en lumière la pluralité des expériences ainsi que la diversité des besoins en matière d'inclusion au sein de la société d'accueil.

Pour ce faire, il s'avère utile de faire la genèse des rapports de pouvoir historiques et contemporains qui créent les conditions de marginalisation de certaines catégories de la population et continue de permettre le genre de posture qu'adopte le gouvernement dans le présent document de consultation. Cette posture est basée sur une narrative qui fait du Québec une société blanche, eurodescendante au mépris de son histoire plurielle (Maillé, 2002 ; Juteau, 2015).

Il faut rappeler que le Québec a été pluriel dès les premiers temps de la colonisation, par la présence des Premières Nations et des populations autochtones expropriées, ainsi que des personnes africaines, venues comme interprètes dans un premier temps, puis déportées dans le cadre du système esclavagiste (Gay, 2004 ; Gay, 2005). D'autre part, malgré l'ancienneté de la présence de toutes ces catégories de la population immigrante au Québec (chinois; arabes; africains; caribéens, sud-américains, etc.), et leur nombre grandissant qui fait d'elles et eux une minorité démographique non négligeable depuis la fin des politiques d'immigration ouvertement racistes (fin des années 60), nous observons que ces populations provenant du sud global (et les Premières Nations et les autochtones) continuent d'être marginalisées, exploitées et opprimées (Salée, 2010 ; Salamanca Cardona, 2018).

Ainsi, la logique de pensée qui consiste à réduire l'immigration à une dimension utilitariste et quantitative est ancrée dans l'histoire coloniale et esclavagiste qui a donné naissance au racisme systémique dont les mécanismes attendent encore d'être réellement détruits au profit de pratiques démocratiques non sélectives. En effet, ce n'est pas un hasard si les personnes noires et les Autochtones sont encore les groupes les plus affectés par la répression et l'appauvrissement. Ce n'est pas non plus un hasard si les personnes immigrantes du sud global continuent de subir la marginalisation et la précarisation. En fait, le racisme systémique est intimement lié à la domination, l'exploitation et l'oppression, et n'a rien à voir avec une caractéristique humaine (Fanon, 2002 ; Guillaumin, 2016). Ce racisme systémique n'est pas étranger à la discrimination entre les personnes immigrantes en recherche de refuge, selon leur provenance actuellement mise en évidence dans les

modalités d'accueil déployées envers les réfugié.e.s ukrainien.ne.s, alors que des barrières sont dressées devant celles et ceux en provenance du reste du monde, dont la plus récente est le redéploiement de l'entente sur le tiers pays sûr pour fermer le chemin Roxham.

En outre, les enjeux spécifiques affectent les femmes immigrantes, qui composent près de la moitié de la population immigrante, ne sont pas pris en compte adéquatement (Chicha et Charest, 2013; ATTAP, 2022). Au vu des enjeux populationnels, économiques, socioculturels auxquels le Québec fait face, et de la promotion de l'égalité de genre, la gouvernance de l'immigration y gagnera à intégrer dans ses objectifs préalables la correction des inégalités historiques intersectionnelles (race/genre/classe minimalement). L'immigration pourrait ainsi faire partie d'un projet de société démocratique tenant compte de la pluralité de provenance des Québécois et Québécoises en rendant accessibles aux nouvelles arrivantes les droits conquis par les femmes québécoises des groupes majoritaires, mais aussi en prenant en considération les luttes des femmes racisées, des femmes des Premières Nations et des Femmes autochtones marginalisées depuis trop de décennies.

Absence d'une analyse comparative entre les sexes plus (ADS+)

La prise en compte de ces informations permet d'atteindre les objectifs d'une immigration inclusive. Une analyse de la situation incluant les expériences des personnes immigrantes est préalable à une bonne connaissance des réalités avant toute planification. En l'occurrence, l'ADS+ est un moyen pertinent permettant de mieux identifier les complexités relatives aux vécus des femmes, des hommes et des autres catégories sociales, compte tenu des effets des inégalités sociales de genre/race/classe minimalement. Mais le cahier de consultation n'en fait aucune mention.

Pourtant, à la suite des consultations effectuées par le Secrétariat à la condition féminine du Québec auprès des organisations féministes et des organismes d'accueil en immigration, le renforcement de l'ADS+ a été retenu comme option indispensable à tous les stades de l'action publique, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027, ce qui est exprimé dans l'encadré ci-dessous :

Extraits de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027

L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) fait partie des approches retenues par le Québec pour favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette approche permet de discerner les effets différenciés des politiques, projets de loi ou autres afin de prévenir la création d'inégalités. Malgré l'adoption de cette approche depuis plusieurs années, la généralisation de sa mise en œuvre s'est heurtée à de nombreux obstacles.

[...]

Grâce à une équipe dédiée en ADS, le SCF entend renforcer son accompagnement auprès des ministères et organismes publics. Cet accompagnement vise une application plus simple et efficace du processus et s'inscrit donc dans la volonté gouvernementale d'alléger les processus décisionnels. Aussi, des projets pilotes visant à mieux prendre en compte les réalités et besoins des femmes rencontrant des obstacles supplémentaires comme les femmes immigrantes, autochtones, vivant avec un handicap, etc. seront déployés. Ces projets pilotes s'inscriront dans une perspective appelée ADS+.

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale au Québec et c'est d'ailleurs un des grands facteurs distinctifs du Québec à l'international. L'intégration de

l'ADS par le gouvernement du Québec est un geste concret qui confirme qu'au Québec, l'atteinte de l'égalité de fait demeure une priorité et une grande source de fierté.

[...]

Alors que le SCF travaillera à former et accompagner les ministères et organismes en vue d'intégrer la nouvelle démarche simplifiée, des projets pilotes seront également menés pour tester une approche renforcée et actualisée de l'ADS, soit l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). Le signe mathématique « + » souligne l'intégration de la dimension intersectionnelle comme un ajout renforçant la démarche d'analyse préexistante. Ces projets pilotes permettront de préciser les bonnes pratiques en la matière, les obstacles ainsi que les retombées sur l'amélioration des politiques publiques et des services à la population.

L'ADS+ est une démarche d'analyse visant la mise en place d'initiatives publiques (locales, régionales, nationales) plus inclusives, dont l'objectif est l'atteinte de l'égalité de fait entre les femmes et les hommes de même qu'entre les femmes elles-mêmes. L'ADS+ reconnaît que les catégories « hommes » et « femmes » ne sont pas des blocs homogènes et que la position sociale d'une personne est façonnée par une multitude de facteurs identitaires et sociaux en plus du sexe et du genre, dont l'âge, l'orientation sexuelle, l'origine culturelle ou ethnique, l'identité autochtone, la situation de handicap, la situation socioéconomique, etc. (P.18-20)

Recommandations

1. Sortir de l'instrumentalisation des acquis des luttes féministes et sociales (conditions de travail ; qualité de l'emploi) pour faire avancer les droits humains en proposant des conditions d'immigration et d'intégration équitables aux personnes immigrantes, quel que soit leur origine ou leur genre.
2. Appliquer une analyse intersectionnelle différenciée selon les sexes des réalités pour orienter et proposer les actions en immigration et intégration.

Importance de la langue française au Québec et barrières dans l'accès aux services

Nous reconnaissons l'importance du français en tant que langue commune au Québec. La promotion de la langue française entre les personnes immigrantes est un axe fondamental afin d'assurer leur pleine participation à la société québécoise. Cependant, nous constatons des incohérences en lien avec le portrait de l'intégration linguistique des personnes immigrantes ainsi que des barrières dans l'accès aux services de francisation et aux services gouvernementaux qui découlent des mesures prises récemment par le gouvernement du Québec.

Nous considérons que la langue parlée à la maison ne peut pas être considérée comme un indicateur valable pour constater un déclin de la langue française au Québec. Le fait de parler une langue autre que le français à la maison constitue plutôt une preuve de la richesse culturelle de la diversité et du droit des personnes immigrantes de vivre et préserver chez eux leurs cultures d'origine. De la même façon, il est logique que le nombre de personnes dont la langue maternelle n'est pas le français ait augmenté puisque le nombre de personnes immigrantes sur le territoire a aussi augmenté. Nous considérons que le fait de parler des langues autres que le français est un atout et une richesse pour la société québécoise et que le Québec profiterait d'avoir des personnes immigrantes de toutes les origines et non seulement des personnes immigrantes provenant des pays francophones. Nous invitons le gouvernement et la société québécoise à prendre en considération les efforts mis de l'avant par les personnes immigrantes afin d'apprendre la langue française et l'utiliser dans la sphère publique. Notamment, nous soulignons que malgré la diminution du nombre de personnes qui parlent uniquement le français, dans le recensement de 2021 le nombre de personnes connaissant le français et l'anglais a augmenté ainsi que le nombre de personnes qui apprennent le français et l'anglais. Également, le nombre de personnes admises qui connaissent le français a augmenté selon les chiffres de 2020 du Bulletin sur la participation linguistique des personnes immigrées élaboré par le MIFI. Le pourcentage de la population du Québec qui connaît le français est stable depuis 2001, à 94% (Statistique Canada, 2023).

De nouvelles barrières pour l'accès aux services gouvernementaux

La réforme de la Charte de la langue française (Loi 96), malgré de nombreux articles pertinents pour renforcer le français au Québec, a mis en place des dispositions qui limitent l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes immigrantes ne maîtrisant pas encore le français 6 mois suivants leur arrivée sur le territoire. Entre autres, seulement les services gouvernementaux pour l'accueil des personnes immigrantes pourraient être offerts dans des langues autres que le français dans les 6 premiers mois après l'arrivée. Cependant, il n'est pas spécifié quels services sont considérés comme des services d'accueil pour les personnes immigrantes. Malgré les exceptions prévues dans la Loi, et dont le règlement n'est à ce jour pas encore disponible dans les secteurs de la santé et de l'éducation, nous considérons que cette mesure nuit au processus d'intégration des personnes immigrantes et augmente les situations de vulnérabilité importantes pour des populations déjà isolées et qui font face à de nombreux obstacles d'intégration. La Loi 101 a eu un effet positif au Québec pour favoriser l'usage du français, car il s'agissait d'imposer à la majorité des personnes immigrantes nouvellement arrivées l'accès à un milieu d'apprentissage en français : le système scolaire. La réforme actuelle de la langue française a un impact direct sur l'accès de qualité aux services publics et ainsi sur la participation sociale, sans compenser par un soutien efficace à l'intégration et à l'apprentissage de ces personnes immigrantes.

Comme souligné par la TCRI lors de son mémoire et de sa présentation dans le processus de consultation sur le projet de Loi 96, le délai de 6 mois ne tient pas en compte des situations spécifiques et également systémiques qui peuvent retarder l'inscription aux cours de français pour les personnes immigrantes comme la recherche de logement, recherche d'emploi, inscription des enfants à l'école, recherche des services de garde, etc. Également, plusieurs circonstances particulières en lien avec le parcours migratoire peuvent représenter des obstacles pour l'apprentissage rapide d'une langue comme les violences vécues avant, pendant et après la migration, le stress post-traumatique, l'âge avancé, la grossesse, les frais de garde des enfants, la monoparentalité, des problèmes de santé, les vécus de discrimination (logement, emploi, etc.), etc. Même pour les personnes qui arrivent à s'inscrire aux cours de français dès leur arrivée, un délai de 6 mois est insuffisant pour acquérir un niveau de connaissance de la langue qui permettrait de communiquer effectivement avec l'État pour des situations complexes. Notamment, nous pensons à des services essentiels comme la santé, l'éducation, les prestations sociales, etc., et même la communication avec l'état dans les démarches d'immigration qui sont parfois extrêmement complexes à comprendre.

L'interdiction mise en place crée des situations problématiques pour l'accès aux services et déclenche des stratégies de la part des individus et des collectivités pour permettre aux personnes immigrantes de communiquer avec l'État. Notamment, les organismes communautaires reçoivent maintenant la pression d'accompagner les personnes immigrantes avec des intervenantes capables de parler d'autres langues ou avec des interprètes communautaires. Cependant, le milieu communautaire n'a pas les ressources pour assurer l'accès équitable pour toutes les personnes immigrantes afin de comprendre les démarches auprès des différentes instances des services gouvernementaux. Cette situation amène aux personnes immigrantes à faire appel aussi à des interprètes informels ou des personnes sans formation en interprétariat, ce qui pose un danger puisqu'il peut avoir des bris de confidentialité, des informations mal comprises, des bris de service, etc. Également, les problèmes de compréhension dans les interactions avec l'État peuvent accroître le besoin de suivis et le nombre de rencontres avec des fonctionnaires des services publics.

Recommandation

3. Supprimer le délai de 6 mois pour avoir accès aux services gouvernementaux dans des langues autres que le français pour les personnes immigrantes.

Faciliter l'apprentissage du français pour toutes les personnes immigrantes

La majorité des personnes immigrantes arrivant au Québec reconnaissent l'importance d'apprendre le français afin de faciliter leur intégration. Même si certaines personnes immigrantes ne maîtrisent pas le français à leur arrivée, la plupart d'entre eux entament rapidement des démarches afin d'apprendre la langue. L'apprentissage de la langue française doit être favorisé par des politiques de promotion et non par des approches punitives ou coercitives qui pénalisent les difficultés dans l'apprentissage ou les difficultés pour commencer les cours de français, ce qui entrave le sentiment d'appartenance au lieu de l'encourager. Nous saluons tout de même la création de Francisation Québec ainsi que l'investissement dans l'augmentation d'offre de services en francisation.

Nous voulons aussi souligner le rôle fondamental des organismes communautaires dans les efforts pour faciliter l'apprentissage du français et promouvoir la pleine participation des personnes immigrantes en français dans la société québécoise. Les organismes communautaires qui offrent des cours de français permettent aux personnes immigrantes non seulement d'avoir accès aux cours, mais aussi d'interagir en français avec d'autres personnes, de tisser des liens, de participer à des activités complémentaires et de se faire accompagner par des services d'accueil et d'intégration dans un même espace. Les organismes communautaires ont aussi développé des projets pour favoriser l'apprentissage du français en dehors des cours de francisation gouvernementale et pour permettre aux personnes immigrantes d'avoir des expériences d'immersion linguistique.

Nonobstant, nous considérons que les services en francisation gouvernementale peuvent bénéficier encore d'une amélioration. Notamment, le délai entre la demande d'inscription des personnes immigrantes aux cours de français et le début des cours est encore élevé. L'engagement de service à la clientèle du MIFI propose un délai maximal de 50 jours ouvrables avant le début des cours de français pour les inscriptions aux cours en temps plein et il n'y a pas d'engagements concernant l'inscription aux cours à temps partiel ou pour la francisation en ligne et les cours spécialisés. Pour les personnes immigrantes qui s'installent en région, les délais pour commencer les cours de français sont plus longs et l'offre des cours est encore limitée. En ce qui concerne la réalité particulière des travailleurs étrangers, il reste beaucoup à faire pour favoriser l'apprentissage du français en milieu de travail et pour permettre à ce groupe d'accéder aux cours de français adaptés et en prenant en compte les limitations géographiques et de temps. Finalement, l'aide financière associée à l'offre gouvernementale en francisation (allocation de participation et frais de garde) n'est pas allouée aux personnes en demande d'asile, ce qui limite leur possibilité de suivre les cours malgré le fait que ce groupe a un permis de travail et pourrait intégrer le marché de travail en français.

Pour avoir accès aux cours de francisation gouvernementale, le gouvernement propose l'inscription en ligne comme méthode d'accès. Cependant, les personnes immigrantes ont souvent un accès limité à des dispositifs pour réaliser cette démarche. Également, le niveau de littéracie numérique n'est pas le même dans tous les contextes. Il est à noter aussi que le formulaire d'inscription aux cours de français est disponible seulement dans un nombre limité de langues. Nous considérons que le gouvernement peut rendre plus accessible l'inscription aux cours de français.

Recommandations

4. Réduire le délai d'attente entre l'inscription aux cours de français à temps plein et à temps partiel en bonifiant l'offre de cours de français. Assurer l'ouverture de plus d'horaires de cours et des différences fréquences afin de s'adapter aux réalités des personnes immigrantes.
5. Assurer une offre de services en francisation en région, en milieu urbain et rural afin de permettre aux personnes immigrantes d'avoir un accès équitable aux cours de français partout au Québec.
6. Développer des stratégies visant la promotion du français en milieu de travail pour les personnes immigrantes. Travailler en alliance avec les employeurs afin d'offrir des cours de français dans le lieu de travail ou faciliter l'accès des travailleurs étrangers aux cours de français.
7. Reconnaître les pratiques innovatrices mises en place dans le terrain par les organismes communautaires et d'autres acteurs et les adapter afin de bonifier l'offre de services en francisation en prenant en considération les besoins spécifiques des différentes populations (âge avancé, difficultés d'apprentissage, interculturalité, vécus traumatiques, etc.). Offrir des activités complémentaires aux cours de français tels qu'activités ludiques, activités d'immersion, activités pendant le délai d'attente pour l'accès aux cours, etc.

8. Permettre aux demandeurs d'asile de participer aux cours de français à temps plein en ayant accès aux allocations de participation et autres aides financières.

Des processus de sélection adaptés à la réalité linguistique du Québec et au contexte des personnes immigrantes

En ce qui concerne le processus de sélection des personnes immigrantes, nous constatons des barrières significatives qui rendent difficile de prouver la connaissance de la langue nécessaire pour obtenir un Certificat de Sélection du Québec. Notamment, les examens officiels recommandés sont conçus selon le contexte linguistique de la France et ne reflètent pas les usages du français au Québec. Les démarches pour obtenir ce type de certification engendrent aussi des coûts élevés pour les personnes immigrantes. Dans les processus de sélection pour le PEQ et le PRTQ, la réussite des cours de français dans l'offre gouvernementale ne constitue pas une preuve de la connaissance du français nécessaire pour l'obtention d'un CSQ.

Dans le cas spécifique des nouvelles modifications au PEQ, nous considérons que la nouvelle exigence de français pour les conjoints et conjointes des requérants principaux constitue une barrière importante pour l'accès à la résidence permanente. Notamment, dans certains cas le conjoint ou la conjointe restent dans le pays d'origine pendant le séjour temporaire du requérant principal et l'accès aux cours de français se réalise après l'obtention du CSQ.

Pour le PEQ, le volet des travailleurs étrangers comporte une modification demandant une connaissance de français du niveau 7 de l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes. Nous considérons que cette exigence ne s'adapte pas à la réalité de tous les travailleurs temporaires puisque les différentes occupations et conditions de travail rendent l'acquisition de ce niveau difficile.

Recommandations

9. Développer des épreuves de français adaptés au contexte québécois pour le processus de sélection des personnes immigrantes. Permettre que la réussite des cours de français gouvernementaux soit considérée comme une preuve de la connaissance du français.
10. Supprimer la nouvelle exigence de connaissance de français pour les conjoints dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour les deux volets du programme.
11. Moduler l'exigence de connaissance de français pour les travailleurs étrangers dans le cadre du PEQ selon le niveau de spécialisation des employés (classification nationale des professions).

Analyse des orientations concernant l'immigration économique

Travailleurs étrangers temporaires : des préoccupations grandissantes

En 2022, 32 215 ressortissants étrangers sont arrivés au Québec dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (MIFI, 2023). Ce nombre record démontre la dépendance croissante de la province à l'égard de la main-d'œuvre temporaire. Malgré cela, les travailleurs temporaires continuent de se voir refuser les protections de base en matière de travail et l'accès aux services sociaux dont bénéficient les résidents permanents. Un bon nombre d'entre eux sont contraints de demeurer auprès d'employeurs spécifiques afin de conserver leur statut légal, ce qui les rend plus vulnérables à l'exploitation.

Agir auprès des employeurs abusifs

Nous entendons souvent parler de comportements abusifs de la part de certains employeurs auprès des travailleurs étrangers temporaires. Toutefois, il est important de comprendre que notre système actuel maintient et alimente ces comportements abusifs. Le statut d'un travailleur temporaire au Québec est souvent lié à un employeur spécifique. Cette dépendance amène un déséquilibre de pouvoir, car les employeurs disposent d'une autorité sur le statut d'immigrations de leurs employés. Par conséquent, la peur du licenciement ou de l'expulsion empêche de nombreux travailleurs étrangers temporaires de dénoncer les abus sur le lieu de travail, car leur emploi est explicitement lié à leur statut d'immigration. Une perte d'emploi ne signifie donc pas seulement une perte de revenu, mais surtout une perte de statut légal au Canada. Cela fait pencher la balance du pouvoir en faveur des employeurs et des agences de recrutement, qui peuvent profiter de l'insécurité à laquelle sont confrontés ces travailleurs. L'absence de recours juridiques efficaces et accessibles, ainsi que le manque de conséquences dissuasives envers les employeurs qui abusent de leurs pouvoirs font en sorte que les violations du droit du travail ont augmenté au cours des dernières années.

À quoi ressemblent les comportements abusifs de certains employeurs? Plusieurs organismes qui travaillent auprès des travailleurs temporaires ont déjà répertorié ce genre de comportement. La littérature aussi a étudié de près la précarité et la vulnérabilité des travailleurs temporaires et les articles scientifiques à ce sujet sont nombreux. Plusieurs articles de presse (Annexe 2) ont également fait les manchettes dans les dernières années. Voici quelques exemples de comportements répertoriés :

- *Salaire inférieur au montant indiqué lors de l'embauche* : Cela se fait souvent par la demande de remboursement de frais de recrutement à l'international demandé par les employeurs, ce qui est interdit par la Loi sur les normes du travail du Québec et le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés du Canada. Ces montants peuvent équivaloir à plusieurs milliers de dollars retirés directement du salaire, ou en mettant une forte pression pour que l'employé rembourse une majorité de son salaire en argent comptant. Dans ces cas, les travailleurs touchent souvent beaucoup moins que le salaire minimum en réalité. L'employé se voit souvent contraint de répondre aux exigences de son employeur par crainte de représailles, de licenciement et d'expulsion du Canada.
- *Violence physique et psychologique* : coups, racisme, discrimination, harcèlement et menaces sont largement répandus. Des menaces de confiscation de passeport ou de leurs permis de travail, menaces de déportation, intimidations et insultes au quotidien sont aussi monnaie courante.
- *Mauvaises conditions de travail* : Iniquité salariale, heures supplémentaires obligatoires, logements insalubres pour ne nommer que ceux-ci.

Permis ouverts pour tous

La TCRI reconnaît que l'émission des permis de travail pour les travailleurs étrangers temporaires relève du champ de compétence du gouvernement fédéral. Toutefois, nous reconnaissons également que le gouvernement du Québec peut exercer une influence pour promouvoir l'octroi de permis de travail ouverts à tous les travailleurs étrangers temporaires, peu importe le programme dont ils sont issus. En octroyant que des permis ouverts, le gouvernement peut briser le cycle de vulnérabilité et de dépendance à un employeur unique. Le permis de travail ouvert donne aux travailleurs étrangers temporaires la liberté de chercher un emploi auprès de n'importe quel employeur, rompant ainsi les liens possibles d'exploitation et garantissant leur protection contre les mesures de représailles. En outre, il donne accès aux travailleurs à un plus large éventail de services d'employabilité, ce qui peut faciliter leur transition vers un nouvel emploi et leur intégration globale dans la société. La peur de

l'expulsion ou de la perte d'emploi étant levée, les travailleurs temporaires en ayant un permis ouvert seraient davantage en mesure de dénoncer des pratiques abusives. La TCRI est d'ailleurs activement impliquée dans une campagne pancanadienne intitulée: un permis de travail ouverts maintenant ([Open work permits now](#)).

Faciliter l'accès à la résidence permanente

Le gouvernement du Québec propose de favoriser l'accès à la résidence permanente par son programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour les étudiants étrangers en levant certaines restrictions, ce qui est tout à fait approprié. Il devrait en être de même pour les travailleurs étrangers temporaires qui ont eux aussi acquis de l'expérience québécoise sur le marché du travail, qui se sont intégrés à la société québécoise depuis plusieurs années et qui parlent français.

Recommandations

12. Agir auprès des employeurs afin de prévenir les abus en matière de droits des travailleurs et imposer des mesures punitives aux employeurs récalcitrants.
13. Octroyer plus facilement des permis de travail ouverts pour travailleurs vulnérables pour les titulaires de permis fermés victimes d'abus leur permettant ainsi de faire respecter leurs droits vis-à-vis un employeur abusif.
14. Favoriser l'octroi de la résidence permanente pour les titulaires de permis de travail qui sont à l'emploi au Québec, et ce, de manière croissante.
15. Que les travailleurs étrangers temporaires sélectionnés, déjà sur le territoire, ne devraient pas être comptabilisés dans les cibles d'admission annuelles lorsqu'ils accèdent à la résidence permanente, tout comme pour les étudiants diplômés au Québec dans le cadre du PEQ.

Une intégration en emploi inclusive

Agir sur la discrimination systémique dans les milieux de travail et lors des embauches

Les besoins en immigration présentés dans le cahier de consultation du gouvernement sont orientés vers les besoins de main-d'œuvre. Nulle part dans le document, il n'est question de discrimination et de racisme systémique sur le marché de l'emploi. Nous déplorons cette omission, car cela démontre de la part du gouvernement une analyse idéalisée du marché de l'emploi actuel. Les indicateurs concernant la situation socio-économique des nouveaux immigrants, bien qu'en progression, restent toujours à des niveaux critiques pour certains groupes, notamment les personnes racisées.

Nous persistons à croire que les difficultés vécues par les nouveaux arrivants dans leurs efforts pour s'intégrer au marché du travail ne relèvent pas uniquement de stratégies défaillantes au niveau de la sélection, mais surtout des manquements au niveau des mesures d'intégration qui leur sont offertes. Il existe un problème de discrimination sur le marché du travail. Selon nous, en dépit des discours politiques, la tendance gouvernementale demeure essentiellement de tabler uniquement sur les caractéristiques socioprofessionnelles des immigrants et de les responsabiliser à outrance quant au succès ou à l'échec de leur intégration professionnelle.

À la TCRI, en cohérence avec le modèle interculturel québécois, nous avons une vision bidirectionnelle de l'intégration, où les responsabilités sont partagées entre la personne immigrante et la société d'accueil. En employabilité plus particulièrement, cette vision a amené certains de nos membres à développer une approche spécifique à visée systémique et du fait qu'ils partagent cette approche, à se regrouper au sein du Réseau national des organismes spécialisés dans l'intégration en emploi des nouveaux immigrants (ROSINI).

Le ROSINI, dont l'expertise n'est plus à démontrer, estime qu'on améliorerait grandement la capacité du Québec à intégrer les nouveaux immigrants dans leur domaine de compétences en soutenant davantage l'opérationnalisation de l'approche ROSINI dans toutes ses dimensions et particulièrement dans ses volets d'intervention auprès des employeurs. Il s'agit d'une approche spécifique à visée systémique qui comporte sept indicateurs :

- 1) Tenir compte du projet et du parcours migratoire ;
- 2) Lier intégration sociale et intégration au marché du travail ;
- 3) Approche basée sur la communication interculturelle ;
- 4) Intervenante(e) comme pivot central ;
- 5) Prospection, sensibilisation et support des employeurs ;
- 6) Accompagnement des nouveaux immigrants et des employeurs pour le maintien en emploi ;
- 7) Intervention à double rythme combinant urgence et projet vocationnel.

Par ailleurs, les interventions auprès des employeurs qui sont une composante essentielle de l'intégration en emploi des personnes immigrantes doivent faire partie des pratiques d'intégration professionnelle. D'ailleurs, plusieurs entreprises manifestent le besoin d'être accompagnées pour accueillir et intégrer harmonieusement les nouveaux immigrants dans leur équipe de travail et également pour relever les défis que peut poser une équipe de travail plus diversifiée. En effet, les employeurs (particulièrement les PME), y compris ceux en pénurie de main-d'œuvre, ne savent pas forcément comment rejoindre les personnes immigrantes pour les recruter ni gérer la diversité culturelle qu'elles amènent une fois embauchées. Ils ont besoin d'être accompagnés, informés, mais surtout outillés. Ces entreprises sont par ailleurs souvent peu familières avec les organismes communautaires et les ressources qui existent pour les accompagner face à ces défis.

Pourtant, les interventions en entreprise menées par nos organismes ont démontré par le passé leur efficacité ; les employeurs et les nouveaux immigrants apprécient l'accompagnement offert par le conseiller en emploi qui sert de facilitateur en permettant une compréhension mutuelle des réalités et des enjeux de chacun.

Reconnaissance des compétences plus accessibles et pour tous

Dans le contexte professionnel actuel, la reconnaissance des compétences des personnes immigrantes au Québec demeure une problématique complexe et préoccupante. Le taux de surqualification de la population immigrante permanente est toujours plus important que la population native, telle que présenté dans le cahier de consultation du gouvernement (MIFI, 2023). Les chiffres alarmants de discrimination systémique, où 72,5 % des candidats originaires d'Europe ont trouvé un emploi dans leur profession, contre 53,2 % de ceux originaires d'Afrique du Nord ou du Moyen-Orient, illustrent une réalité qui mérite une attention particulière. Cette problématique est exacerbée par le constat que 71 % des personnes immigrantes indiquent que la principale entrave à leur recherche d'emploi est la non-reconnaissance de l'expérience acquise à l'étranger (Dubois, 2019). Le concept de discrimination systémique, qui sous-tend ces chiffres, renvoie à des barrières structurelles et à des préjugés qui compromettent l'équité dans l'accès aux opportunités professionnelles. La méfiance ou le manque de familiarité avec les qualifications étrangères sont des facteurs qui contribuent à l'érosion de la confiance des personnes immigrantes dans les processus de

reconnaissance de leurs compétences. Cette dynamique entraîne une sous-utilisation des talents et une dévalorisation des parcours professionnels diversifiés qu'elles peuvent apporter à l'économie québécoise.

Parmi les mesures censées faciliter l'intégration professionnelle des personnes immigrantes, l'accès aux ordres professionnels constitue une étape cruciale. Il existe présentement un manque de cohérence entre la pénurie de main-d'œuvre et la difficulté d'accéder aux ordres, notamment pour plusieurs professions en demande dans le domaine de la santé. Les données indiquent que la majorité des personnes immigrantes obtiennent une reconnaissance partielle de la part d'un ordre. Cela mène à l'obligation de suivre des formations complémentaires ou de réaliser des stages préalables à l'adhésion à l'ordre. Toutefois, le manque de places dans les programmes de formation et de stage ajoute une couche supplémentaire de difficultés pour les personnes immigrantes. (Dubois, 2019) Cette limitation résulte souvent d'un manque de ressources ou d'une sous-estimation des besoins réels. L'incapacité à répondre à la demande entrave la progression professionnelle des personnes immigrantes, renforçant ainsi les conséquences négatives de la discrimination systémique déjà en jeu.

Comme nous le mentionnions préalablement, dans le contexte de la reconnaissance des compétences et de la surqualification, les femmes immigrantes sont confrontées à une discrimination croisée. Non seulement elles doivent faire face aux inégalités de genre qui persistent sur le marché du travail, mais elles doivent également surmonter les obstacles liés à leur statut migratoire. Malheureusement, comme indiqué précédemment, le cahier de consultation du MIFI a omis d'adopter une perspective intersectionnelle. Cette omission est particulièrement problématique lorsqu'on considère la marginalisation spécifique vécue par les femmes immigrantes sur le marché du travail. Ces barrières peuvent prendre la forme de la non-reconnaissance de leurs qualifications étrangères, de la méfiance envers leurs expériences professionnelles antérieures ou encore des difficultés à accéder aux programmes de formation et de soutien.

Il est crucial de noter que ces inégalités ne sont pas seulement temporaires. Même après une période de dix ans au Canada, le taux de déqualification des femmes immigrantes demeure supérieur à celui des femmes canadiennes de naissance. Cette réalité indique clairement que les obstacles rencontrés par les femmes immigrantes ne sont pas facilement surmontables et qu'une attention particulière doit être portée à la manière dont les politiques et les initiatives de reconnaissance des compétences sont conçues et mises en œuvre (Goualier, *et al.*, 2023).

En somme, la reconnaissance des compétences pour les personnes immigrantes au Québec est complexe. Des taux élevés de discrimination systémique et de non-reconnaissance des qualifications demandent la nécessité d'une réforme profonde des processus de validation des compétences. L'accès aux ordres professionnels, bien que crucial, doit être amélioré en termes de capacité et de transparence. En développant une stratégie globale qui reconnaît et valorise les compétences diversifiées des personnes immigrantes, le Québec peut non seulement tirer parti de leur potentiel économique, mais également créer un environnement professionnel inclusif, équitable et dynamique.

Pour aborder ces défis, il est d'abord impératif de sensibiliser les employeurs et les institutions à la richesse des compétences et des expériences des personnes immigrantes. Cela peut impliquer des campagnes de sensibilisation, des formations sur la diversité et des mesures incitatives pour encourager les employeurs à reconnaître les qualifications étrangères. De plus, les programmes de formation et de stage nécessitent un investissement significatif pour accroître leur capacité d'accueil

qui permettrait ainsi aux personnes immigrantes d'accéder aux outils nécessaires pour leur intégration professionnelle. Nous attendons beaucoup du plan d'action interministériel concerté en reconnaissance des compétences des personnes immigrantes du MIFI. Nous suivrons de près les mesures ciblées qui sont favorisées par le plan d'action. Les mécanismes de reconnaissance doivent être encore plus rapides et accessibles.

Recommandations

16. Uniformiser les programmes de reconnaissance des acquis et des compétences, peu importe le domaine et la région.
17. Offrir la reconnaissance des acquis et des compétences, peu importe le statut migratoire.
18. Offrir la reconnaissance des compétences au niveau universitaire, à la même hauteur que les formations professionnelles et collégiales.
19. Faciliter davantage l'accès aux ordres professionnels et aux professions réglementées.

Services en employabilité adaptés et accessibles pour tous les statuts d'immigration

Au Québec, la pénurie de main-d'œuvre a atteint des niveaux critiques, et il est devenu impératif de reconnaître pleinement le potentiel de tous les statuts d'immigration présents sur le territoire.

Par exemple, les personnes demandeuses d'asile ont accès à un panier de services gouvernementaux très limité. En outre, le manque de services en employabilité adaptés à leur situation rend leur intégration professionnelle difficile et compromet leur contribution économique et sociale au sein de la province.

Les demandeurs d'asile possèdent des compétences et des qualifications précieuses, acquises dans leur pays d'origine. Offrir des services en employabilité à ces individus est un moyen d'évaluer leurs compétences et de les orienter vers des emplois à la hauteur de celles-ci. En reconnaissant leur potentiel, le gouvernement peut non seulement aider à pallier la pénurie de main-d'œuvre, mais également renforcer la diversité et l'enrichissement culturel de la société québécoise. La TCRI est favorable aux projets pilotes pour les demandeurs d'asile mis en place récemment par le MIFI et le MESS. Cependant, ces projets sont limités à certains secteurs économiques ainsi qu'à certaines régions. La TCRI est convaincue que l'accessibilité de tous les services d'employabilité reste la clé pour les personnes demandeuses d'asile.

De même, les travailleurs étrangers temporaires ayant un permis de travail fermé sont devenus une ressource essentielle pour de nombreux secteurs de l'économie québécoise. Toutefois, tel que présenté ci-haut, leur statut précaire les expose parfois à des conditions de travail abusives, mettant en péril leur bien-être et leur intégrité professionnelle. En reconnaissant et en finançant des services en employabilité lorsque les détenteurs de permis fermés font face à des abus de la part de leur employeur, le gouvernement ferait en sorte à ne pas obliger des personnes à travailler, et parfois vivre, dans des conditions inhumaines. Le gouvernement peut les aider à connaître leurs droits et à chercher des opportunités d'emploi plus sûres et épanouissantes. C'est aussi une question d'équité et d'avoir droit à la même dignité que le reste de la population. Du même coup, le gouvernement a l'opportunité d'envoyer un message clair aux personnes immigrantes, aux employeurs et à la population québécoise que chaque individu a droit au respect dans son milieu de travail.

Une des propositions phares du gouvernement actuel dans le cahier de consultation est de miser sur les étudiants étrangers francophones dans les régions du Québec et de leur faciliter la résidence

permanente via le PEQ. Pour cela, notre regroupement soutient qu'il faut offrir des services publics d'employabilité aux étudiants étrangers pendant leur parcours universitaire donc, bien avant qu'ils obtiennent leur permis de travail post-diplôme. Actuellement, les étudiants étrangers ont accès aux services du MIFI, mais pas aux services du MESS. Il faudrait être cohérent dans le continuum de services gouvernementaux qui leur sont offerts. Offrir des services d'employabilité aux étudiants étrangers permettrait sans aucun doute une meilleure adéquation entre leurs compétences et savoirs acquis au Québec et les emplois disponibles dans les différentes régions du Québec.

Dans ce contexte, il est regrettable que le gouvernement n'accorde pas toujours la priorité nécessaire à la mise en place de tels services. En ne reconnaissant pas pleinement le potentiel et la contribution des demandeurs d'asile, des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux, le Québec se prive d'une opportunité précieuse de combler les besoins de main-d'œuvre dans des secteurs clés et de promouvoir une société inclusive et équitable.

En outre, n'oublions pas la contribution et le potentiel des personnes immigrantes qui ne se retrouvent pas dans les catégories économiques. Les réfugiés pris en charge par l'État et ceux parrainés par le privé ont acquis des compétences professionnelles avant d'arriver au Québec et souhaitent contribuer à la société en exerçant leur métier. Bien qu'ils aient accès à des services d'employabilité, les services auxquels les réfugiés ont accès sont souvent mésadaptés à leur réalité. Il peut par exemple être difficile pour une personne réfugiée qui a quitté son pays en raison de la guerre de retracer d'anciens relevés de notes. Cela devient un frein automatique à la reconnaissance des compétences. Le retour sur les bancs d'école est aussi une démarche importante et souvent peu réaliste pour plusieurs personnes. Le simple coût des études et le peu de ressources financières pour subvenir aux besoins de leur famille sont des obstacles importants. D'ailleurs, il peut être ardu de retourner aux études après une longue période hors du système scolaire. Le gouvernement gagnerait à créer des programmes spécifiques d'accompagnement vers le marché du travail pour des catégories de personnes plus vulnérables, pouvant cumuler d'autres caractéristiques en plus du statut de réfugié comme les femmes, les personnes analphabètes, parents monoparentaux, personnes avec un handicap, jeunes – dont les jeunes avec une scolarité interrompue –, les personnes de plus de 50 ans, les demandeurs d'asile, etc. (Blain, *et al.*, 2018).

Recommandations

20. Offrir des services en employabilité adaptés à tous les statuts d'immigration qui sont en droit de travailler au Québec.
21. Reconnaître la contribution et le potentiel des personnes immigrantes qui ne sont pas dans la catégorie de l'immigration économique.

Régionalisation de l'immigration : sortir d'une vision réductrice pour une vision concertée des acteurs

La vision utilisatrice de l'immigration et centrée sur la perspective économique qui est présentée par le gouvernement du Québec se reflète également dans les perspectives de régionalisation. En effet, le volet de la régionalisation est uniquement présenté comme une solution pour « répondre aux enjeux de main-d'œuvre régionaux » (MIFI, 2023). De plus, bien que l'orientation #9 porte spécifiquement sur la régionalisation, celle-ci est très peu élaborée et ne propose aucun engagement concret pour soutenir les organismes ainsi que les personnes immigrantes. Toutefois, la réalité des personnes immigrantes en région est plurielle et la régionalisation de l'immigration représente une portion croissante des services au Québec.

Le Québec s'est doté d'un ensemble d'organismes pour faciliter la régionalisation de l'immigration. Avec le temps, ces organismes se sont regroupés, formant ainsi le Réseau des organismes de Régionalisation de l'immigration du Québec (RORIQ). Historiquement, la régionalisation concernait plutôt des immigrants de la catégorie économique sélectionnés par le Québec et ciblés pour participer à enrayer les problèmes de dénatalité et de pénurie de main-d'œuvre vécus par certaines régions.

Le RORIQ est porteur d'une vision décloisonnée de la régionalisation incluant tant les migrations de la région de Montréal vers les autres régions que les migrations de l'international directement vers les régions et parfois les migrations interrégionales. Le RORIQ promeut également une vision globale de la régionalisation, car même si la pierre angulaire des actions de régionalisation de l'immigration est l'intégration au marché du travail, cette démarche ne se résume pas à la quête d'un emploi. La dynamique étant surtout familiale, elle implique tout un système d'établissement facilitant l'intégration à la communauté d'accueil de l'ensemble de la famille, la création d'un réseau social et le développement d'un sentiment d'appartenance. Ces conditions permettent d'attirer et maintenir les personnes immigrantes en région.

Pour le RORIQ, la régionalisation est aussi un processus à long terme, car certaines personnes immigrantes intéressées par la régionalisation attendent parfois quelques années avant de concrétiser leur projet de vie en région. Cette vision devrait être partagée par tous les acteurs nationaux et locaux concernés : ministères, villes, MRC, employeurs, etc.

Services de régionalisation

On ne peut pas aborder la régionalisation en pièces détachées. Elle comporte cinq volets distincts et complémentaires :

- Démarchage, prospection et recrutement des personnes immigrantes ;
- Activités d'insertion en emploi auprès des personnes immigrantes ;
- Prospection, réseautage, démarchage et soutien auprès des employeurs ;
- Accueil, établissement et intégration des familles immigrantes incluant la préparation des milieux ;
- Développement des activités de régionalisation de l'immigration.

Ce « modèle » doit rester modulable, c'est-à-dire arrimé aux réalités régionales (particularités des acteurs et des organismes impliqués, dynamiques locales et régionales) tout en s'ajustant rapidement aux conjonctures et aux situations émergentes. La régionalisation est un projet qui doit s'inscrire dans la durée, notamment par l'octroi de ressources financières récurrentes aux acteurs régionaux à la hauteur des attentes et des besoins.

Le portrait en immigration des régions a évolué dans les dernières années et est teinté de l'actualité internationale. En effet, actuellement, il y a une hausse des personnes demandeuses d'asile et de l'immigration humanitaire dans l'ensemble des régions du Québec. De plus, les travailleurs étrangers temporaires, les étudiants internationaux sont aussi de plus en plus présents dans les différentes parties du Québec. Selon les régions, le facteur de l'isolement rend l'expérience de ces personnes immigrantes plus complexe et donc, il est d'autant plus important de ne pas voir que le gain en main-d'œuvre régionale, mais de penser à tout le processus d'immigration et d'intégration. À la lumière de

ces nouvelles arrivées en région, force est de constater que les organismes en immigration et en régionalisation ne disposent pas des ressources suffisantes pour accueillir dignement ces personnes. Plusieurs ressources sont manquantes en lien avec la défense des droits et également, certains services ne sont pas offerts à certaines personnes (ex.: demandeurs d’asile) en raison de l’accès limité au panier de services gouvernementaux pour certains statuts d’immigration.

D’autre part, le gouvernement mentionne fréquemment la dimension économique de la régionalisation dans son cahier de consultation, mais la plupart des organismes de régionalisation ne reçoivent pas de financement lié à l’emploi, car ils sont financés par le MIFI. Ainsi, les organismes peuvent parler des différents secteurs d’emploi de leurs régions, mais ne peuvent présenter des offres d’emploi ni des employeurs aux personnes immigrantes désireuses de venir s’installer, car cela relèverait des services d’un autre ministère, soit le MTESS. Il y a donc une incohérence entre la vision du gouvernement et la réalité sur le terrain.

Recommandations

22. Octroyer l’accès aux services de régionalisation pour toutes les personnes immigrantes, peu importe le statut.
23. Reconnaître l’expertise des organismes en régionalisation comme acteurs pivots notamment à travers le financement à la mission.
24. Soutenir l’intégration familiale et reconnaître les besoins spécifiques des conjoint·es et des enfants de la personne requérante principale, notamment pour les travailleurs étrangers provenant du PTET et du PMI.

Capacité d’accueil régionale

Comme mentionné précédemment, la vision de la régionalisation et l’accueil des personnes immigrantes ne peuvent être portés que par les organismes communautaires en immigration. Le rôle des élus et des leaders dans les communautés pour la mise en place d’infrastructures, de services et d’initiative au sein de la société d’accueil est capital. Ils ont un rôle accru à jouer et doivent démontrer davantage de leadership. Il va sans dire que l’intégration n’est pas la responsabilité unique de la personne immigrante. Cela se révèle d’autant plus vrai dans un contexte de régionalisation de l’immigration.

La capacité d’accueil régionale est intimement liée aux enjeux d’accès aux services tel que le logement, le transport, les soins de santé et autres. Ces enjeux sont d’autant plus complexifiés dans certaines régions du Québec. Il faut donc, encore une fois, voir l’immigration et l’inclusion dans son ensemble et non de façon segmentée ou unilatérale. Une personne immigrante en région peut avoir un emploi intéressant, mais si le transport, le logement, l’accès aux services de garde ne sont pas adaptés, les obstacles à l’installation permanente peuvent survenir.

La régionalisation de l’immigration est un rendez-vous collectif qui doit aussi impliquer la société d’accueil. Les organismes du RORIQ mènent plusieurs projets de front concernant la sensibilisation des communautés d’accueil. Ces projets sont souvent ponctuels et nécessiteraient des financements plus récurrents, car la sensibilisation doit être en continu. La société d’accueil a une part de responsabilité à jouer dans cette équation. Cela répond à la vision bidirectionnelle que la TCRI préconise en matière d’intégration. L’immigration ne peut se cantonner qu’à une question de chiffres et de statistiques. Cela doit être pensé comme un projet plus grand, un projet de société où toutes les régions sont importantes et prises en considération.

Recommandations

25. Mener davantage d'initiatives auprès de la société d'accueil pour faciliter l'intégration de manière bilatérale
26. Investir dans le développement d'infrastructures adéquates dans l'ensemble des régions (logement, transport, services, etc.)
27. Reconnaître l'immigration comme un projet de société inclusive

Analyse de l'orientation 11 concernant l'immigration humanitaire

La reconduction du gel des cibles d'accueil de personnes réfugiées, un recul par rapport à l'engagement et à la renommée humanitaire du Québec

Le gouvernement reconnaît l'ampleur des besoins humanitaires à l'échelle globale en citant les données du UNHCR de 2022 qui « [...] estimait à 103 millions le nombre de personnes dans le monde forcées de fuir leur pays en raison, notamment, de conflits armés, de violences généralisées ou de violations des droits de la personne » (MIFI, 2023). Malgré cela, le gouvernement propose de maintenir la baisse du nombre de réfugiés réinstallés au Québec de 2019. De plus, les projections d'admissions annoncées représentent une contribution non significative comparativement au nombre estimé de personnes en attente de réinstallation tel qu'estimé par le HCR et que le Canada prévoit accueillir les prochaines années.

L'orientation 11 qui aborde l'immigration humanitaire présente brièvement les personnes pouvant être considérées dans cette catégorie. Toutefois, bien que la section s'intitule Engagement humanitaire, le gouvernement ne présente aucun engagement ou mesure spécifique clairs. Cette position illustre le manque de volonté politique du gouvernement et témoigne du désengagement et du manque de solidarité internationale de la part de l'État québécois.

Le Québec a une longue tradition d'accueil des personnes réfugiées. En effet, depuis de nombreuses années, la politique humanitaire du Québec se démarque au niveau international, notamment avec ses programmes de réinstallation et de parrainage collectif de réfugiés. De concert avec les Nations Unies et les autorités canadiennes, le Québec a démontré depuis des décennies, à maintes reprises, sa capacité et son savoir-faire dans ce domaine. Doté d'un solide réseau d'organismes d'accueil des réfugiés, le Québec est reconnu internationalement pour son intervention en matière de réinstallation de personnes réfugiées. Peu connue du grand public, cette contribution en matière d'aide humanitaire devrait faire l'objet de fierté de la part des Québécois et Québécoises.

C'est avec inquiétude que nous constatons que le gouvernement ne prévoit pas augmenter les cibles d'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant des besoins de protection internationale au bénéfice de l'immigration économique pour les 4 prochaines années. Nous pensons que le Québec a un rôle important à jouer en matière d'immigration humanitaire, notamment de réinstallation de personnes et familles réfugiées en quête de protection. Contrairement à certains préjugés, on ne doit perdre de vue que de nombreuses personnes réfugiées arrivent avec un niveau d'éducation élevé et avec beaucoup d'expérience professionnelle. De plus, les personnes qui arrivent via le programme de parrainage collectif ont souvent des membres de leur famille déjà ici au Québec, qui les prennent en charge.

L'expérience récente à l'égard de l'accueil des personnes réfugiées syriennes ou ukrainiennes a démontré qu'une importante partie de la société québécoise est ouverte à une telle politique d'accueil de réfugiés lorsqu'elle est interpellée et appelée à participer.

Le gel des cibles d'accueil des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE), des effets délétères prévisibles pour les personnes réfugiées et les organismes communautaires

Les organismes d'accueil des 14 régions de destination des RPCE sont fortement préoccupés par les impacts prévisibles de l'absence d'augmentation du niveau d'immigration dans cette catégorie humanitaire. En effet, en ce qui concerne les RPCE, « en accueillir moins pour les servir mieux » ne fonctionnera pas. Le fait d'en accueillir moins est problématique à plusieurs égards et aurait à court terme l'effet de fragiliser les structures d'accueil et d'aide à l'intégration des personnes immigrantes en région.

Le dispositif d'accueil, d'aide à l'intégration et à la rétention des personnes immigrantes en région se sont développées en grande partie grâce au programme d'accueil des RPCE. La stratégie québécoise consiste à réinstaller directement les RPCE dans 14 localités : Québec, Sherbrooke, Gatineau, Montréal, Laval, Brossard, Trois-Rivières, Drummondville, Saint-Hyacinthe, Granby, Victoriaville, Joliette, Saint-Jérôme et Rimouski.

C'est par le biais de cette immigration humanitaire que se sont consolidées des structures d'accueil dédiées à l'établissement des personnes immigrantes en région. Chacune des 14 localités peut compter sur un organisme communautaire dédié aux immigrants et mandaté par le MIFI pour accompagner les RPCE dans tous les aspects de leur intégration (installation et intégration). Rappelons que les parcours et les conditions de vie des RPCE les rendent plus vulnérables, ce qui rend la tâche des communautés locales qui les accueillent complexe (nombreuses années passées dans les camps, problèmes de santé physique et mentale, analphabétisme, majorité de personnes allophones...).

Au fil du temps, les organismes d'accueil des RPCE ont développé une expertise particulière en matière d'intégration des personnes immigrantes, notamment grâce à l'accueil de ces populations vulnérables. Dans le même temps, les communautés locales se sont mobilisées et ont amorcé - à des rythmes et selon des modalités variables - un processus d'adaptation de leurs pratiques pour accompagner ces familles confrontées à des défis souvent complexes et multiples dans leurs efforts d'intégration au Québec, souvent avec le soutien des ressources communautaires spécifiques en immigration.

La mobilisation de ces divers acteurs locaux autour des défis entourant l'intégration des RPCE a permis de développer des projets et des pratiques innovants. À titre d'exemple, soulignons le programme de jumelage interculturel ainsi que la contribution que les intervenants communautaires interculturels (ICI) apportent aux milieux scolaires, municipaux, communautaires, etc. À l'origine, ces services offerts par les ICI ont été mis en place à l'intention des RPCE, mais ont par extension permis de faciliter l'intégration de personnes immigrantes d'autres catégories. Il en est de même pour les cliniques de santé des réfugiés qui ont été mises sur pied à partir de la réflexion et des travaux réalisés en aval de l'accueil des RPCE. En ce sens, les localités d'accueil des RPCE ont joué de tout temps le rôle de véritable laboratoire des bonnes pratiques.

Enfin, rappelons que les RPCE s'établissent en vaste majorité dans les régions du Québec et contribuent ainsi à l'immigration en région. Ils contribuent ainsi à y maintenir des services de qualité adaptés à la réalité des personnes immigrantes, une priorité du gouvernement. Leur présence permet de soutenir le dynamisme économique des régions, en répondant à des besoins criants de main-d'œuvre et en favorisant le rapprochement interculturel.

Recommandation

28. Rehausser les cibles d'accueil des réfugiés réinstallés et que le gouvernement du Québec réaffirme son engagement humanitaire par l'admission de 22 % de l'immigration humanitaire canadienne comme le prescrit l'Accord Canada-Québec sur l'immigration. (Art. I (8))

Garantir le développement du programme de parrainage collectif

Le Québec a vu un engouement soutenu de la part de la société civile dans les dernières années à participer à l'accueil et l'établissement des personnes réfugiées via le programme de parrainage collectif. Afin de soutenir et promouvoir le programme, le Regroupement des organismes et des groupes de parrainage de réfugiés au Québec (ROGPRAQ) œuvre à titre de composante de la TCRI depuis 2016.

Le ROGPRAQ, souligne que la protection des réfugiés est un engagement clé des sociétés démocratiques et que le Québec a un rôle important à jouer en offrant un accueil chaleureux aux réfugiés. À travers le programme de parrainage collectif des réfugiés, le gouvernement facilite la participation de la société civile à la résolution des problèmes mondiaux de déplacements forcés et de protection. Pour les Québécoises et Québécois, ce programme représente une façon concrète d'exprimer nos valeurs humanitaires en se faisant solidaire des personnes réfugiées. Pour le ROGPRAQ, l'accueil des nouveaux arrivants est un privilège et une occasion de développer une société riche fondée sur des valeurs d'inclusion, d'équité et de solidarité.

Augmenter et clarifier le nombre de réfugiés acceptés

Le parrainage collectif représente non seulement un vecteur de différence pour la vie d'individus et familles réfugiées, mais il leur permet également de créer un lien d'appartenance avec leur société d'accueil, le Québec. En effet, plusieurs études démontrent que les réfugiés développent un sentiment d'appartenance plus élevé que les autres personnes immigrantes. Ceci peut être expliqué entre autres par l'accompagnement des organismes et des groupes de 2 à 5 qui soutiennent ces réfugiés dans leur démarche d'établissement et d'intégration.

Malgré l'engagement continu des personnes et des organisations à accueillir et accompagner les nouveaux arrivants, la proportion de réfugiés qui obtiennent le statut de résident permanent est en constante diminution depuis 2016. Comme nous le mentionnions préalablement, il est regrettable que le gouvernement propose encore une diminution importante du nombre de réfugiés qui se verront offrir une protection au Québec en provenance de l'étranger entre 2024-2027. La TCRI et la communauté de parrainage s'opposent fermement à toute réduction de l'engagement du Québec envers la migration humanitaire, en particulier dans le contexte d'un besoin mondial accru.

Par ailleurs, nous constatons que les cibles des personnes qui devraient être admises dans le programme de parrainage collectif ne sont pas clairement établies dans la proposition. Nous rappelons la longue tradition du programme dans le cadre de l'engagement humanitaire du Québec et l'expertise sur le terrain des organismes et les groupes de parrainage à travers le Québec. Des

objectifs clairs annuels sont nécessaires afin que les acteurs impliqués dans l'accueil des réfugiés par le biais des programmes RPCE ainsi que le programme de parrainage collectif puissent déployer tout leur potentiel d'action et établir des plans à long terme pour mieux accompagner les nouveaux arrivants.

Compenser le faible nombre d'arrivées pendant la pandémie de COVID-19

Nous constatons avec préoccupation que le gouvernement du Québec a largement échoué les objectifs dans le cadre du programme de parrainage collectif des réfugiés pendant la pandémie de COVID-19. Même si des efforts de rattrapage du retard ont été déployés avec succès pour d'autres catégories d'immigrants, le gouvernement ne mentionne aucune mesure pour corriger ces retards pour les personnes réfugiées. Par ailleurs, les déficits du nombre d'arrivées entre les années 2020-2022 contribuent à la une augmentation de l'inventaire des demandes, ce qui a pour effet une complexité accrue des situations familiales et des répercussions négatives sur les personnes garantes au Québec, comme nous le verrons plus loin.

Recommandations

29. Augmenter significativement et clarifier le nombre de réfugiés acceptés au Québec chaque année avec des objectifs clairs pour les programmes de parrainage collectif des personnes réfugiées et RPCE.
30. À titre de mesure exceptionnelle, rehausser le nombre de réfugiés sélectionnés à l'étranger afin de compenser le faible nombre d'arrivées pendant la pandémie de COVID-19.

Normes de traitement des demandes

Le gouvernement reconnaît les problématiques liées aux délais de traitement de demandes d'immigration et nous soutenons toutes les initiatives visant à réduire les délais de traitement et à établir des normes de service claires, y compris pour les réfugiés parrainés. Des reportages récents ont mis en évidence les conséquences posées par ces délais : Les longues périodes d'attente dans des situations souvent dangereuses et précaires ont des répercussions graves sur la santé physique et mentale des personnes réfugiées. De plus, les retards dans le traitement des demandes rendent les situations familiales des réfugiés plus complexes : les personnes peuvent changer leur état civil, avoir des enfants ou être confrontées à de nouveaux problèmes de santé, voire mourir, en attendant que leur demande soit traitée. Les retombées sont également négatives pour les personnes garantes au Québec : obligées d'attendre de nombreuses années l'arrivée de la personne ou de la famille qu'elles parrainent, il leur est difficile de savoir quand et comment accueillir au mieux la famille.

Les délais de traitement sont longs lorsque le nombre de nouvelles demandes dépasse le nombre de demandes finalisées. Comme mentionné précédemment, en raison du faible nombre d'arrivées pendant la pandémie de COVID-19, un inventaire important de demandes s'est accumulé. Nous réitérons l'importance de mettre en place une mesure pour traiter rapidement les demandes qui ont été soumises, ainsi que d'établir des normes claires pour le traitement des demandes. Cela permettra aux répondants de bien comprendre les délais requis pour leur travail, d'augmenter la prévisibilité du programme et évitera autant que possible l'exposition additionnelle et inutile des personnes réfugiées à des contextes difficiles.

Traitement prioritaire de réunification familiale et personnes en besoin de protection

Dans certains cas, les membres de la famille immédiate d'un réfugié parrainé font l'objet d'une demande d'immigration distincte appelée *Délai prescrit d'un an*. Cela se produit souvent lorsqu'une famille a été séparée dans différents pays alors qu'elle fuyait son pays d'origine. La réunification de

ces familles devrait être une priorité pour le gouvernement, mais nous constatons souvent que ces cas subissent des retards importants. Il a été démontré par plusieurs études que la séparation dans un contexte d'immigration peut affaiblir le noyau familial et avoir des effets néfastes pour les individus qui la composent. En outre, il a été prouvé que la séparation des familles ajoute plus d'obstacles à la réinstallation pour les nouveaux arrivants, y compris des problèmes de santé mentale et physique affectant les enfants et les adultes.

Nous tenons également à souligner l'importance du traitement prioritaire pour répondre à des situations urgentes de réfugiés. Ces dernières années, le gouvernement du Canada a mis en place des programmes prioritaires pour les réfugiés LGBTQ et pour les réfugiés d'Afghanistan. Cependant, aucun programme prioritaire de ce type n'a été mis en place au Québec. Cela a conduit à des inégalités importantes pour les familles et individus en danger imminents et qui ont un besoin immédiat de protection, ainsi que pour les groupes de parrainage qui ont vu des réfugiés dans des situations d'urgence similaires arriver plus rapidement à l'extérieur du Québec.

Recommandations

31. Établir une norme de traitement de 12 mois pour toutes les demandes d'immigration, y compris les réfugiés parrainés et le programme du délai d'un an.
32. Créer une voie d'accès au traitement urgent pour assurer la protection des réfugiés particulièrement vulnérables.

Système de sélection des personnes réfugiées parrainées

Nous remarquons que depuis 2021, le gouvernement du Québec a choisi d'employer un système de sélection au hasard, le tirage au sort, pour gérer la sélection des demandes de parrainage de réfugiés. Malgré l'intention du gouvernement d'assurer un processus équitable avec cette approche, les groupes et organismes de parrainage ont dénoncé à plusieurs reprises les conséquences douloureuses et inhumaines de ce système au détriment des familles réfugiées. Les familles sont violemment séparées au cours de leur parcours migratoire déjà difficile, ne laissant parfois pas d'autre choix aux parents que de laisser derrière eux leurs enfants adultes ou leurs parents âgés. Ce système a également eu un impact négatif sur les groupes impliqués dans le parrainage de réfugiés, qui voient leur travail entravé par ce système et qui voudraient collaborer avec le gouvernement pour éviter les situations cruelles qu'entraîne la séparation des familles. Nous croyons que lorsqu'un groupe de parrainage a établi le soutien nécessaire à l'accueil des personnes réfugiées, le gouvernement ne devrait pas utiliser un système de tirage au sort pour imposer un système aléatoire à la protection humanitaire.

Recommandations

33. Abolir le système de tirage au sort en faveur d'un processus de sélection inclusif qui place au centre l'accueil et le bien-être des personnes réfugiées

Le gel des cibles d'accueil des réfugiés reconnus sur place et des personnes à charge à l'étranger : des effets dévastateurs sur l'intégration et la réunification familiale

Il est particulièrement préoccupant de constater que les sélections projetées d'ici 2027 ne prévoient aucune augmentation dans la catégorie des réfugiés reconnus sur place. Le MIFI reconnaît pourtant que l'augmentation du nombre de demandes d'asile est en forte hausse depuis plusieurs mois ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre de réfugiés qui seront reconnus sur place au cours des prochaines années. À court terme, on sait qu'en 2022, le Québec a émis près de 10 000 certificats de sélection pour des réfugiés reconnus sur place. On s'attend à un nombre équivalent pour 2023. Il

s'agit d'une cohorte importante de personnes et de familles qui ont fait une demande de résidence permanente. Toutefois, les scénarios proposés pour l'admission de personnes immigrantes d'ici 2027 ne tiennent aucunement compte de cette réalité.

Concrètement, ceci se traduira par une forte augmentation des délais de traitement pour l'obtention de la résidence permanente pour les personnes réfugiées reconnues demeurant au Québec. Cet allongement des délais pourrait avoir un effet dévastateur sur certains membres de la famille de personnes réfugiées qui seront maintenues dans des situations de vulnérabilité à l'étranger. Les femmes pourraient être particulièrement touchées, car elles sont plus susceptibles d'être exposées à des situations de violence.

L'allongement des délais pour l'octroi de la résidence permanente et la réunification familiale des personnes réfugiées retardera non seulement leur pleine intégration à toutes les sphères d'activités de la société d'accueil, mais surtout, nous semble entièrement incompatible avec l'intention du Québec « de prendre moins d'immigrants pour en prendre soin ». Elle constitue en outre une différence de traitement avec les réfugiés reconnus sur place dans d'autres provinces canadiennes, mais également avec les personnes immigrantes de la catégorie d'immigration économique pour lesquelles le gouvernement du Québec entend accélérer l'arrivée pour répondre plus rapidement aux besoins du marché du travail.

Il faut également déplorer que, malgré les bons mots sur l'engagement humanitaire exemplaire du Québec, les gouvernements successifs aient tous choisi de maintenir les demandeurs d'asile dans une situation extrêmement précaire quant aux services d'intégration, au soutien familial, comme l'accès aux garderies, aux prestations pour enfants ou aux services de santé et aux services sociaux réguliers. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que la majorité des demandeurs d'asile au Québec s'y installe définitivement soit comme personnes protégées, soit pour motifs humanitaires.

Recommandations

34. Augmenter les cibles d'accueil des personnes réfugiées reconnues sur place et des membres de leur famille en fonction des CSQ émis annuellement.
35. Que les demandeurs d'asile reconnus sur place au Québec ne devraient pas être comptabilisés dans les cibles d'admission annuelles lorsqu'ils accèdent à la résidence permanente, tout comme pour les étudiants diplômés au Québec dans le cadre du PEQ.

Récapitulatif des recommandations de la TCRI par thématique

Recommandations : Intégration d'une analyse intersectionnelle

- Sortir de l'instrumentalisation des acquis des luttes féministes et sociales (conditions de travail; qualité de l'emploi) pour faire avancer les droits humains en proposant des conditions d'immigration et d'intégration équitables aux personnes immigrantes, quel que soit leur origine ou leur genre.
- Appliquer une analyse intersectionnelle différenciée selon les sexes des réalités pour orienter et proposer les actions en immigration et intégration.

Recommandations : La langue française et l'immigration au Québec

- Supprimer le délai de 6 mois pour avoir accès aux services gouvernementaux dans des langues autres que le français pour les personnes immigrantes.
- Réduire le délai d'attente entre l'inscription aux cours de français à temps plein et à temps partiel en bonifiant l'offre de cours de français. Assurer l'ouverture de plus d'horaires de cours et des différences fréquences afin de s'adapter aux réalités des personnes immigrantes.
- Assurer une offre de services en francisation en région, en milieu urbain et rural afin de permettre aux personnes immigrantes d'avoir un accès équitable aux cours de français partout au Québec
- Développer des stratégies visant la promotion du français en milieu de travail pour les personnes immigrantes. Travailler en alliance avec les employeurs afin d'offrir des cours de français dans le lieu de travail ou faciliter l'accès des travailleurs étrangers aux cours de français.
- Reconnaître les pratiques innovatrices mises en place dans le terrain par les organismes communautaires et d'autres acteurs et les adapter afin de bonifier l'offre de services en francisation en prenant en considération les besoins spécifiques des différentes populations (âge avancé, difficultés d'apprentissage, interculturalité, vécus traumatiques, etc.). Offrir des activités complémentaires aux cours de français tels qu'activités ludiques, activités d'immersion, activités pendant le délai d'attente pour l'accès aux cours, etc.
- Permettre aux demandeurs d'asile de participer aux cours de français à temps plein en ayant accès aux allocations de participation et autres aides financières.
- Développer des épreuves de français adaptés au contexte québécois pour le processus de sélection des personnes immigrantes. Permettre que la réussite des cours de français gouvernementaux soit considérée comme une preuve de la connaissance du français.
- Supprimer la nouvelle exigence de connaissance de français pour les conjoints dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour les deux volets du programme.
- Moduler l'exigence de connaissance de français pour les travailleurs étrangers dans le cadre du PEQ selon le niveau de spécialisation des employés (classification nationale des professions).

Recommandations : Travailleurs étrangers temporaires

- Agir auprès des employeurs afin de prévenir les abus en matière de droits des travailleurs et imposer des mesures punitives aux employeurs récalcitrants.
- Octroyer plus facilement des permis de travail ouverts pour travailleurs vulnérables pour les titulaires de permis fermés victimes d'abus leur permettant ainsi de faire respecter leurs droits vis-à-vis un employeur abusif

- Favoriser l'octroi de la résidence permanente pour les titulaires de permis de travail qui sont à l'emploi au Québec et ce, de manière croissante
- Que les travailleurs étrangers temporaire sélectionnés, déjà sur le territoire, ne devraient pas être comptabilisés dans les cibles d'admission annuelles lorsqu'ils accèdent à la résidence permanente, tout comme pour les étudiants diplômés au Québec dans le cadre du PEQ.

Recommandations : Intégration en emploi inclusive

- Uniformiser les programmes de reconnaissance des acquis et des compétences, peu importe le domaine et la région.
- Offrir la reconnaissance des acquis et des compétences, peu importe le statut migratoire.
- Offrir la reconnaissance des compétences au niveau universitaire, à la même hauteur que les formations professionnelles et collégiales.
- Faciliter davantage l'accès aux ordres professionnels et aux professions réglementées.
- Offrir des services en employabilité adaptés à tous les statuts d'immigration qui sont en droit de travailler au Québec.
- Reconnaître la contribution et le potentiel des personnes immigrantes qui ne sont pas dans la catégorie de l'immigration économique.

Recommandations : Régionalisation de l'immigration

- Octroyer l'accès aux services de régionalisation pour toutes les personnes immigrantes, peu importe le statut.
- Reconnaître l'expertise des organismes en régionalisation comme acteurs pivots notamment à travers le financement à la mission.
- Soutenir l'intégration familiale et reconnaître les besoins spécifiques des conjoint-es et des enfants de la personne requérante principale, notamment pour les travailleurs étrangers provenant du PTET et du PMI.

Recommandations : Capacité d'accueil

- Mener davantage d'initiatives auprès de la société d'accueil pour faciliter l'intégration de manière bilatérale.
- Investir dans le développement d'infrastructures adéquates dans l'ensemble des régions (logement, transport, services, etc.).
- Reconnaître l'immigration comme un projet de société inclusive.

Recommandations : Immigration humanitaire

- Rehausser les cibles d'accueil des réfugiés réinstallés et que le gouvernement du Québec réaffirme son engagement humanitaire par l'admission de 22 % de l'immigration humanitaire canadienne comme le prescrit l'Accord Canada-Québec sur l'immigration. (Art. I (8))
- Augmenter les cibles d'accueil des personnes réfugiées reconnues sur place et des membres de leur famille en fonction des CSQ émis annuellement
- Que les demandeurs d'asile reconnus sur place au Québec ne devraient pas être comptabilisés dans les cibles d'admission annuelles lorsqu'ils accèdent à la résidence permanente, tout comme pour les étudiants diplômés au Québec dans le cadre du PEQ.

Liste des références

ATTAP, Comité des femmes de l'Association des travailleuses et travailleurs d'agence de placement. 2022. *Femmes sans statut et harcèlement sexuel au travail, Nous exigeons plus de protection*. <https://iwc-cti.ca/wp-content/uploads/2023/06/Memoire-harcelement-sexuel-Fr.pdf>

Blain, M.-J., R. Caron et M.-C. Rufagari. 2018. *Trouver un emploi pour une personne réfugiée : les dimensions de l'accueil : perspectives d'intervenants du communautaire et de personnes réfugiées*. Cahiers de géographie du Québec, 62(177), 393–407. <https://doi.org/10.7202/1068739ar>

Chicha, M.-T. 2009. *Le mirage de l'égalité : les immigrées hautement qualifiées à Montréal*.

Chicha, M.-T. et Charest, É. 2013. *Le Québec et les programmes d'accès à l'égalité : Un rendez-vous manqué? Analyse critique de l'évolution des programmes d'accès à l'égalité depuis 1985*.

Dubois, H. 2019. *Les enjeux de la reconnaissance professionnelle au Québec*. Recherches sociographiques, 60(2), 261-285. <https://www.erudit.org/en/journals/rs/1900-v1-n1-rs05448/1070972ar.pdf>

Eid, P. 2012a. *Les programmes des travailleurs étrangers temporaires au Canada : Une arme d'exploitation massive?*. Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, 8(1), 13-16.

Eid, P. 2012b. *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le grand Montréal*. <https://www.erudit.org/en/journals/rs/1900-v1-n1-rs0287/1012407ar.pdf>

Fanon, F. 2002. *Racisme et culture*. Présence Africaine, 1(166-167), 77-84. <https://doi.org/DOI10.3917/presa.165.0077>

Gay, D. 2004. *Les Noirs du Québec 1629-1900* (vol. 9). Les éditions du Septentrion.

Gay, D. 2005. *Marcel Trudel, Deux siècles d'esclavage au Québec*, (suivi du Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français [sur CD-ROM], 490 p.), Montréal, Hurtubise HMH, 2004, 405 p. (Cahiers du Québec, Histoire.). *Recherches sociographiques*, 46(3). <https://doi.org/10.7202/012483ar>

Goualier, N., A. Goudet, L. Hamel-Roy et Z.K.R.N Meango. 2023. *La reconnaissance des diplômes étrangers des femmes immigrantes au Québec en contexte de pénurie de main-d'œuvre : un rendez-vous manqué?* Action travail des femmes. Montréal (QC), 52p. <https://www.atfquebec.ca/projetrac/#presentation>

Guillaumin, C. 2016. *Sexe, race et pratique de pouvoir, l'idée de nature*. Éditions iXe.

Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés. 2019. *Les réfugiés : un bon pari pour le Canada ?* <https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2019/06/les-refugies-un-bon-pari-pour-le-canada-fr-3.pdf>

Juteau, D. 2015. *L'ethnicité et ses frontières*. Les Presses de l'Université de Montréal.

Maillé, C. 2002. *Migrations : femmes, mouvement et "refondation" du féminisme*. Recherches féministes, 15(2), 1-8.

Ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration. 2020. *Bulletin sur la participation linguistique et culturelle*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/immigration/publications/fr/recherches-statistiques/PUB_Particip_lingcult_2020.pdf

Ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration. 2023. *CONSULTATION PUBLIQUE 2023 : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027*. Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/immigration/publications-adm/plan-immigration/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf

Salamanca Cardona, M. 2018. *Les agences de placement à Montréal et le travail immigrant : une composante du racisme systémique au Québec?* Sociologie et sociétés, 50(2). <https://doi.org/10.7202/1066813ar>

Salée, D. 2010. *Les peuples autochtones et la naissance du Québec : Pour une réécriture de l'histoire ?* Recherches sociographiques, 51(1-2), 151. <https://doi.org/10.7202/044697ar>

Secrétariat à la condition féminine. 2022. *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes-2022-2027*. Gouvernement du Québec, <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/Strategie-egalite-2022-2027.pdf>

Statistique Canada. 2023. *Population selon la connaissance des langues officielles et la géographie, 1951 à 2021*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1510000401&pickMembers%5B0%5D=1.6&cubeTimeFrame.startYear=1951&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=19510101%2C20210101>

Annexe 1 – Liste des membres de la TCRI

1. Accès Accueil Action Basses-Laurentides pour l'immigration
2. Accompagnement des femmes immigrantes de l'Outaouais
3. Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal
4. Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent
5. Accueil liaison pour arrivants
6. Accueil Multiethnique et Intégration des Nouveaux Arrivants à Terrebonne et les Environs
7. Accueil Parrainage Outaouais
8. Accueil pour Immigrants et Réfugiés du Sud-ouest de Montréal / Centre PRISME
9. Action LGBTQ+ avec les immigrantEs et les réfugiéEs
10. Action Réfugiés Montréal
11. Actions interculturelles de développement d'éducation
12. Afrique au Féminin
13. Agence Ometz
14. Agora Boréale, Association interculturelle de Lebel-sur-Quévillon
15. Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants(es)
16. Alpha Bellechasse
17. Alternatives
18. Amnistie Internationale Canada francophone
19. Assistance aux femmes de Montréal
20. Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec
21. Au bas de l'échelle
22. Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce: Accueil des nouveaux arrivants
23. Bureau de la communauté haïtienne de Montréal
24. Carrefour Bio Local Emploi
25. Carrefour d'action interculturelle
26. Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants
27. Carrefour de liaison et d'aide multiethniques
28. Carrefour de ressources en inter culturel
29. Carrefour d'intercultures de Laval
30. Carrefour emploi Haut St-Maurice
31. Carrefour jeunesse-Emploi de Côte-des-Neiges/Outremont/Ville Mont-Royal
32. Carrefour Jeunesse-emploi Haute-Côte-Nord
33. Carrefour Jeunesse-emploi Outaouais
34. Carrefour Le Moutier
35. Carrefour Solidarité Anjou
36. Centre Afrika
37. Centre alpha LIRA
38. Centre communautaire CEFEDI
39. Centre communautaire des femmes sud-asiatiques
40. Centre communautaire LGBTQ+ de Montréal
41. Centre communautaire Petit Espoir
42. Centre d'écoute et de référence multi-écoute
43. Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants
44. Centre d'action bénévole de Montréal-Nord - SANA
45. Centre d'action socio communautaire de Montréal
46. Centre d'aide à la réussite et au développement

47. Centre d'aide aux familles immigrantes
48. Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville
49. Centre de référence du Grand Montréal
50. Centre de ressources de la troisième avenue
51. Centre d'écoute et de référence Halte Ami
52. Centre des femmes de Montréal
53. Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île
54. Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques traditionnelles
55. Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants
56. Centre Émersion
57. Centre génération emploi
58. Centre justice et foi, Secteur vivre ensemble
59. Centre Multiethnique de Québec
60. Centre N A Rive de Montréal
61. Centre Sino-Québec de la Rive-sud
62. Centre social d'aide aux immigrants
63. Centre Yves Thériault de la Commission scolaire de Montréal
64. Clef pour l'intégration au travail des immigrants
65. Collectif Bienvenue
66. Collectif des femmes immigrantes du Québec
67. Comité d'accueil international des Bois-Francis
68. Comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgonne & St-Henri
69. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière
70. Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN - Comité Immigration et relations ethniques
71. Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal
72. Corporation de développement économique communautaire LaSalle Lachine
73. CRESO Centre-conseil en emploi
74. Droit à l'Emploi, l'ANCRE, Accueil et Accompagnement des nouveaux arrivants et Conseils en Recherche d'Emploi
75. Entreprendre Sherbrooke
76. Fédération des communautés culturelles de l'Estrie
77. Femmes du monde à Côte-des-Neiges
78. Foyer du Monde
79. Groupe Inclusia
80. Halte-femmes Montréal-Nord
81. Hirondelle, service d'accueil et d'intégration des immigrants
82. Horizon Carrière - Centre de Recherche d'Emploi de l'Est
83. Impulsion-Travail
84. Intégration Communautaire des Immigrants
85. Intégration Compétences
86. Intro Drummondville
87. La Maisonnée, Accueil Intégration Emploi
88. La Mosaïque Interculturelle, Association interculturelle d'accueil et d'intégration des personnes immigrantes de l'Abitibi-Témiscamingue
89. La voix de l'immigrant
90. Le Centre des Réfugiés (The Refugee Center)
91. Le Mieux-Être des Immigrants

92. Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leurs familles
93. Les Services de Main-d'œuvre l'Appui inc
94. L'escale pour elle
95. Lis-moi tout Limoilou
96. L'Orienthèque, centre d'orientation et services d'intégration de la main-d'œuvre
97. Maison Alice-Desmarais
98. Maison CACI
99. Maison de la famille des Maskoutains
100. Maison de l'amitié de Montréal
101. Maison d'Haïti
102. Maison internationale de la Rive-Sud
103. Maison Passages
104. Maison pour femmes immigrantes
105. Maison secours aux femmes de Montréal
106. Médecins du Monde
107. Micro Crédit Montréal
108. Mission communautaire de Montréal
109. Motivaction Jeunesse
110. Mouvement action chômage de Montréal
111. Mouvement contre le viol et l'inceste
112. Multi-Femmes
113. Œuvres Marie-Anne-Lavallée
114. Perspective Carrière
115. Perspectives nouvelles
116. Petites Mains
117. Portes Ouvertes sur le Lac
118. Pouvoir des mots
119. Programme d'Information sur le Travail et la Recherche d'Emploi de Montréal
120. Projet d'Accueil et d'Intégration Solidaire
121. Projet Genèse
122. Promotion intégration société nouvelle PROMIS
123. Regroupement des organismes du Montréal-ethnique pour le logement
124. Relais communautaire de Laval
125. Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec
126. Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée
127. Réseaux Employabilité Immigration Entrepreneuriat
128. Rond-Point Jeunesse au travail - CJE Bourassa-Sauvé
129. Service à la famille chinoise du grand Montréal
130. Service communautaire aux réfugiés et immigrants
131. Service d'aide à la famille immigrante de la MRC de l'Assomption
132. Service d'accueil des nouveaux arrivants de la MRC de Maskinongé
133. Service d'accueil des nouveaux arrivants de Shawinigan
134. Service d'accueil des nouveaux arrivants de Trois-Rivières
135. Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes
136. Service d'aide aux néo-canadiens
137. Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal
138. Service d'intégration au Marché du Travail par Objectifs

- 139. Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants
- 140. Service d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec
- 141. Service Intégration travail Outaouais
- 142. Service jésuite des réfugiés - Canada
- 143. Services de Soutien à la Famille Hay Doun
- 144. SINGA - l'innovation sociale et l'enrichissement culturel avec les personnes réfugiées
- 145. Société d'aide aux immigrants du Moyen-Orient
- 146. Société John Howard du Québec
- 147. Solidarité ethnique régionale de la Yamaska
- 148. Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie
- 149. Stratégie carrière
- 150. Table des groupes de femmes de Montréal
- 151. Vision inter-cultures
- 152. YMCA de Montréal - Résidence du YMCA

Annexe 2 – Articles de presse

Lavigne, N. 2021. *La face cachée des tomates Demers : Des travailleurs étrangers, employés par le plus gros producteur maraîcher du Québec, dénoncent leurs conditions de vie*. Récits numériques, Radio-Canada, 31 mai 2021.

[La face cachée des tomates Demers | Radio-Canada.ca](#)

Levêque, J.-B. 2022. *Travailleurs étrangers du Club Med : Les témoignages chocs se multiplient*. Actualité, Le Charlevoisien, 6 décembre 2022.

[Travailleurs étrangers du Club Med : les témoignages chocs se multiplient | Le Charlevoisien](#)

Centre des travailleurs et travailleuses immigrants. 2023. *Des travailleurs migrants, victimes de traite des personnes, réclament une protection adéquate*. 20 juillet 2023.

<https://iwc-cti.ca/fr/des-travailleurs-migrants-victimes-de-traite-des-personnes-reclament-une-protection-adequate/>